

Service Urbanisme

Ligne directe : 01 56 49 22 27
service.urbanisme@mairie-gagny.fr

DRIEAT Île-de-France
Département de la faune
et de la flore sauvages
A l'attention de Monsieur MOREIRA-PELLET
12 cours Louis Lumière
CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX

Lettre recommandée LR+AR
Avis n° 1A 188 248 5931 5

Nos Références : SL/NC/ED/NB/0064
Affaire suivie par M. Nataniel COURTIS
☎ 01 56 49 22 33

Gagny, le 15 juin 2022

Objet : Observations formulées par le CSRPN à la suite de l'examen du dossier de demande de dérogation des espèces protégées sur les anciennes carrières de l'ouest de la Ville de Gagny.

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France, concernant la demande de dérogation des espèces protégées pour le projet de requalification des Carrières de l'Ouest à Gagny.

Tout d'abord, je voulais vous indiquer que la réunion publique du 12 mai 2022 présentant à la population les travaux de comblement de ces anciennes carrières s'est déroulée dans un esprit d'écoute réciproque et d'adhésion des personnes présentes au projet.

En matière de renforcement des mesures de prise en compte de l'enjeu chiroptères, il a été proposé de réaliser des « tunnels » d'environ 10 mètres de longueur. Il était ainsi prévu deux tunnels et une galerie sauvegardée. Je prévois dorénavant de réaliser un tunnel supplémentaire à l'entrée d'une galerie.

Concernant la demande d'un plan d'aménagement finalisé, nous vous transmettons une étude paysagère intégrant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, compétent en matière d'aménagement de l'espace, en collaboration avec la commune et les différents acteurs concernés.

Quant à la pérennité des terrains non perturbés, la commune sollicitera un arrêté préfectoral de protection de biotope, outil de protection forte. De plus, dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, les 14 hectares de carrières sont figurés en zone naturelle non constructible.

HÔTEL DE VILLE

1 esplanade Michel Teulet - B.P. 81 - 93221 GAGNY cedex
Tél. : 01 43 01 43 01 - Fax. 01 56 49 23 17 - www.gagny.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

Par ailleurs, la technique de comblement choisie ne permettra pas, à l'avenir, la stabilisation des sols pour des ouvrages en dur.

Afin de prendre en compte la dimension géologique et industrielle du site, les orientations d'aménagement de l'étude paysagère proposent la création d'un théâtre de verdure. La dimension intérêt géologique et patrimoniale y sera mise à l'honneur par la vision du front de taille et de la trace de l'ancienne galerie. Cette position du théâtre, au pied de la zone de flore primaire, exceptionnelle, offrira une vision écologique.

Dans la prise en compte des dimensions mentionnées ci-dessus, je vous propose de mettre en valeur :

- un levé photographique comportant environ 1 million de points et de photos qui pourraient contribuer à la réalisation d'une visite virtuelle des carrières en 2017.
- un historique du site retrouvé en ligne et en particulier sur les anciennes voies ferrées, joint en annexe.

Telles sont les réponses que je souhaitais vous apporter.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.



**Le Maire,
Conseiller Départemental,**

Rolin CRANOLY